

VITESSE :

Si jamais la fin du confinement se déclenche avec les permissions de Noël, nous serons tous dans les starting-blocks pour partir loin, nous jeter dans la foule, faire du tourisme, souhaiter la bonne année à des inconnus à coup de grandes embrassades fraternelles, ... bref, l'essentiel est de ne pas partir trop vite.

La vitesse est contagieuse : méfiez-vous de l'effet d'entraînement que constitue, sur la route, une file de véhicules qui roulent vite.

■ Prévoyez l'imprévisible : pour vous laisser le temps de réagir en cas d'incident, veillez à maintenir en permanence une distance de sécurité suffisante avec le véhicule qui vous précède. Environ 50 mètres sur route et 90 mètres sur autoroute (l'équivalent de deux bandes d'arrêt d'urgence). Le code de la route vous impose de respecter une inter-distance au moins égale à 2 secondes.

■ Pour rester maître de votre véhicule, adaptez votre vitesse aux circonstances : trafic, chantier, conditions climatiques, chargement de votre voiture, état de vos pneus, etc.

■ Même si vous pensez maîtriser parfaitement votre véhicule, vous ne pouvez pas être aussi sûr des autres. La route est un espace partagé.

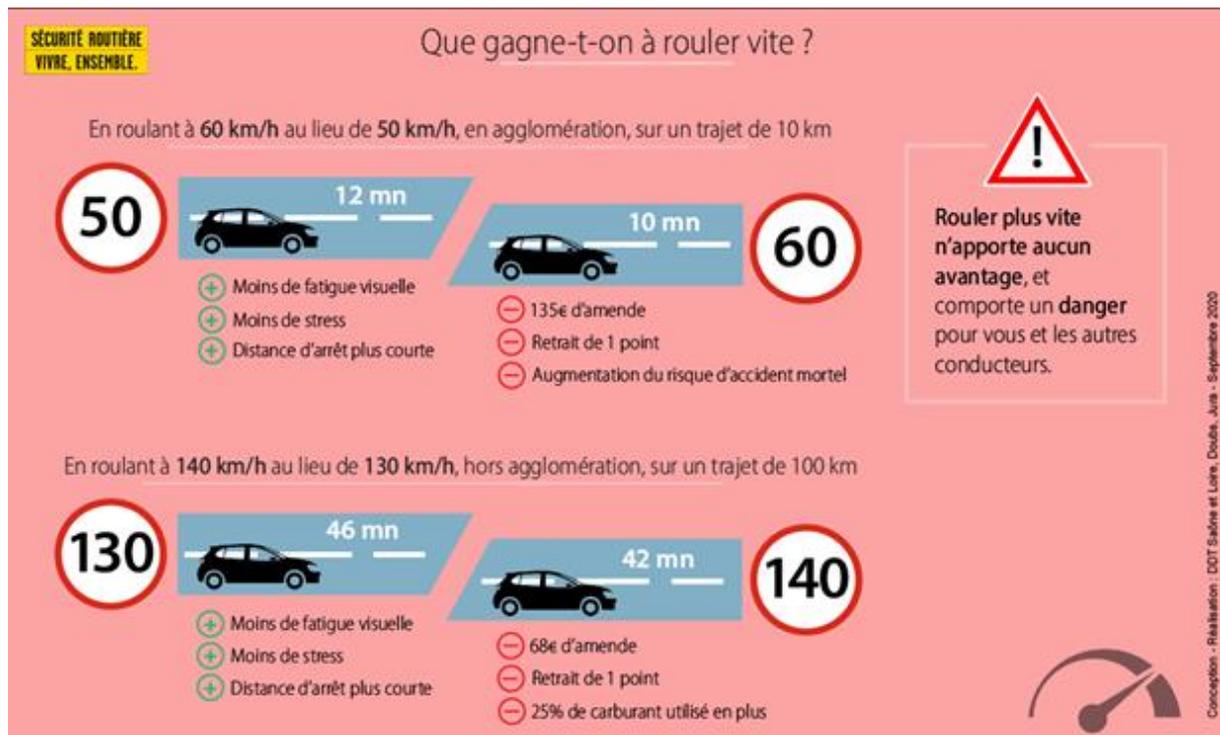
<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/le-gouvernement-table-sur-un-rebond-des-recettes-des-radars-en-2021-20201009> (on ne sait jamais, ça peut servir...)

		RÈGLEMENTATION			
		AGGLO	Routes	Routes à 2x2 voies	Autoroutes
Cas général		50	80	110	130
Pluies ou précipitations		50	80	100	110
Jeunes conducteurs (-2 ans)		50	80	100	110
Visibilité inférieure à 50 m		50	50	50	50

	<20 km/h Hors agglo.	<20km/h Agglomération	<30 km/h	<40 km/h	<50 km/h	+50 km/h	Récidive +50 km/h
Retrait de point(s)	1	1	2	3	4	6	6
Nature de l'infraction	3ème classe	4ème classe	4ème classe	4ème classe	4ème classe	5ème classe	Délit
Amende forfaitaire	68€	135€	135€	135€	135€	1500€	3750€
Suspension du permis de conduire jusqu'à	-	-	-	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans

SANCTIONS

Conception - Réalisation : DDT Saône et Loire, Doubs, Jura - Septembre 2020



Pour ceux qui vont aller skier en Suisse, voici quelques informations sur les **pneumatiques hiver** :

Quand monter ses pneus hiver ?

- Il ne faut pas équiper son véhicule de pneus hiver uniquement quand il neige mais dès que la température baisse en dessous de 7°C.
- L'idéal : Monter des pneus hiver de mi-octobre à mi-avril (6 mois).
- En effet, les conditions d'adhérence des pneumatiques été se dégradent en dessous de 7°C sur les routes mouillées, enneigées ou verglacées, seuls les pneus hiver vous garantissent une parfaite sécurité.
- Réveillon rime avec **alcool** et c'est la première cause d'accident de la route en France :
 - • 1 accident sur 3 le jour
 - • 1 accident sur 2 la nuit
- Le risque, c'est aussi :
 - - la suppression de 6 points jusqu'à annulation de votre permis ;
 - - l'amende de 135 à 4500 euros ;
 - - l'emprisonnement jusqu'à 2 ans.